



Comité départemental de Basket-ball de la Corrèze

Cahiers des charges pour l'organisation des finales jeunes CD19/CD24

INSTALLATIONS

Le club qui accueille l'événement doit réserver la salle auprès des collectivités au moins 2 mois avant la manifestation. Une réunion sera ensuite fixée par le Comité Corrèze Basketball avec le club et la mairie. Le terrain et l'éclairage de la salle doivent être homologué FFBB.

La salle doit avoir une capacité d'accueil de 100 places assises minimum.

Le club devra s'assurer de la présence d'une personne responsable de l'ensemble de l'appareillage technique.

La salle doit être équipée d'une sonorisation.

RESTAURATION

L'eau devra être fournie par le club, gratuitement, pour l'ensemble des participant(e)s.

Le club devra prévoir une collation, gratuite, pour l'ensemble des participant(e)s.

Le club devra fournir gratuitement un ticket repas aux membres du Comité présents ce jour, ainsi qu'aux arbitres et OTM.

Le club devra tenir une buvette/restauration pour toute la durée de l'évènement. Les recettes seront entièrement dédiées au club.

EQUIPEMENTS SALLE

Le club qui accueille l'évènement devra fournir tout le matériel nécessaire à la table de marque, y compris un ordinateur pour la E-MARQUE.

Le club devra mettre 3 tables à disposition ainsi que 10 chaises.

Le club qui accueille l'évènement sera responsable du bon déroulement de la compétition et devra assurer le service d'ordre dans sa salle.

ARBITRES & OTM

Le Comité est responsable de la désignation des arbitres.

Les OTM seront fournis par les clubs participants.



Comité Départemental de Basket-Ball de la Corrèze

29, Avenue Alsace Lorraine – 19000 TULLE – Tél : 05.55.26.04.92 – Mail : secretariat@correzebasketball.org

DISPOSITIONS FINANCIERES

Les coupes, médailles ou trophées sont à la charge à part égale par le CD19 et le club organisateur.
Toutes les entrées seront gratuites.

Les frais d'arbitres et OTM seront à la charge des clubs participants.

En cas de désistement du club désigné comme organisateur, une amende de :

- + 250€ pour un retrait avant J-16 de la date des finales,
- + 500€ pour un retrait dans les 15 jours qui précèdent les finales.

sera due au CD19 .

Les cas non prévus dans le cahier des charges seront tranchés par le bureau du comité départemental de Basket-Ball de la Corrèze.



Comité Départemental de Basket-Ball de la Corrèze

29, Avenue Alsace Lorraine – 19000 TULLE – Tél : 05.55.26.04.92 – Mail : secretariat@correzebasketball.org